

- 3 Que le navire est exploité conformément à la règle III/26.I.1.1 dans les limites de la région d'exploitation
- 4 Qu'un certificat d'exemption a/n'a pas⁴ été délivré.

Le présent certificat est valable jusqu'au⁵
 sous réserve des visites annuelles et périodiques prévues à la règle I/8 de la Convention.

Délivré à

.....
 (Lieu de délivrance du certificat)

.....
 (Date de délivrance)

.....
 Signature de l'agent autorisé
 qui délivre le certificat)

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité
 qui délivre le certificat)

⁴ Rayer la mention inutile.

⁵ Indiquer la date d'expiration fixée par l'Administration conformément à la règle I/14 a) de la Convention. Le jour et le mois correspondant à la date anniversaire telle que définie à la règle I/2 n) de la Convention, sauf si cette dernière date est modifiée en application de la règle I/14 h).